

*Concile de  
Constantinople.*

permission de celui ou de celle qui en a la conduite.

Le 47. défend aux Moines de coucher dans des Monasteres de filles, & aux filles de demeurer dans des Monasteres de Moines.

Le 48. ordonne que la femme de celui qui sera fait Evêque se separera d'avec lui, & se retirera dans un Monastere éloigné de la demeure de l'Evêque.

Le 49. défend de changer en des usages profanes les maisons Religieuses.

Le 50. défend aux Clercs & aux Laiques de jouer aux jeux de hazard, à peine de déposition ou d'excommunication.

Le 51. défend les Farceurs, les Danseurs & les spectacles.

Le 52. regle que l'on celebrera la Messe des Prefantchies tous les jours de Carême, à l'exception du Samedi, du Dimanche & du jour de l'Annonciation de la Vierge.

Le 53. défend à ceux qui ont tenu des enfans sur les fonts, d'épouser leur mere.

Le 54. défend d'épouser la fille de son oncle; à un pere & à un fils, d'épouser la mere & la fille, ou les deux sceurs, aussi-bien qu'à une mere & à une fille d'épouser le pere & le fils, ou les deux freres, à peine de sept ans de penitence.

Le 55. ordonne que le Canon qui défend de jeûner le Samedi & le Dimanche, aura lieu dans l'Eglise de Rome comme dans les autres.

Le 56. défend de manger des œufs & du fromage en Carême.

Le 57. défend d'offrir du lait & du miel à l'Autel.

Le 58. défend aux Laiques de s'administrer l'Eucharistie à eux-mêmes, en-prefence d'un Evêque, d'un Prêtre, ou d'un Diacre.

Le 59. défend de baptizer dans des Chapelles domestiques.

Le 60. est contre ceux qui seignent d'être possédez.

Le 61. est contre les superstitions.

Le 62. contre les folies qui se faisoient le premier jour de l'an.

Le 63. condamne au feu les fausses Histoires des Martyrs, faites par des ennemis de l'Eglise.

Le 64. porte que les Laiques ne doivent point se mêler d'enseigner la Religion.

Le 65. est contre l'usage d'allumer des feux devant les maisons aux nouvelles Lunes.

Le 66. ordonne qu'on passera la semaine de Pâque en prieres.

Le 67. défend de manger du sang des bêtes.

Le 68. défend de brûler, de déchirer, ou de donner aux Beurriers les livres des Evangiles, s'ils ne sont pas entièrement gâtez.

Le 69. défend aux Laiques d'entrer dans le balustre de l'Autel; il excepte néanmoins l'Empereur, à qui il est permis, suivant un ancien usage, d'y entrer, quand il veut faire quelque offrande au Seigneur.

Le 70. défend aux femmes de parler dans le temps du saint Sacrifice.

Le 71. est contre quelques usages profanes des Etudians en Droit.

Le 72. declare nuls les mariages d'un Catholique avec une Heretique.

Le 73. ordonne que l'on portera du respect à la Croix, & qu'on ne souffrira plus que l'on fasse des croix sur le pavé.

Le 74. défend de faire des festins, appellez Agapes, dans les Eglises.

Le 75. ordonne que l'on chantera dans l'Eglise sans contrainte ni sans effort, avec modestie & attention.

Le 76. porte qu'il ne faut point souffrir de cabaret ni de boutique de Marchand dans l'enceinte de l'Eglise.

Le 77. qu'il ne faut pas que les hommes se baignent avec les femmes.

Le 78. qu'il faut instruire ceux qui ont été baptizer.

Le 79. est contre l'abus de quelques-uns, qui faisoient à Noël des gateaux en l'honneur des couches de la Vierge.

Le 80. est contre ceux qui s'absentent sans nécessité, trois Dimanches consecutifs de leur Eglise, tant Clercs que Laiques.

Le 81. porte anatheme contre ceux qui ont ajouté au Trisagion, *Vous qui êtes crucifiés pour nous.*

Le quatre-vingt-deuxième approuve les Images où JESUS-CHRIST est peint en forme d'agneau.

Le 83. défend de donner l'Eucharistie aux morts.

Le 84. ordonne de rebaptizer ceux qui n'ont point de témoins, ni de preuves certaines qu'ils aient été baptizer.

Le 85. accorde la liberté aux Esclaves que les Maîtres ont affranchi en presence de deux ou trois témoins.

Le 86. condamne le commerce infame des femmes de mauvaise vie.

Le 87. est contre les divorces faits sans raison legitime.

Le 88. défend de faire entrer des chevaux dans l'Eglise, sans une grande nécessité, & un peril évident.

Le 89. porte qu'il faut jeûner le Vendredy Saint jusqu'à minuit.

Le quatre-vingt-dixième renouvelle la Loi

*Concile de  
Constantinople.*